

BERNARD FONTAINE

RÉCEPTION
À
L'ACADÉMIE DE NIMES

Discours de bienvenue
de Monsieur Guilhem FABRE,
Président de l'Académie.

Remerciements de Monsieur Bernard Fontaine
et éloge de son prédécesseur
Monsieur Jean Goujon

Vendredi 18 mars 2005

Monsieur le président Guilhem Fabre demande de faire entrer M. Bernard Fontaine pour son installation comme membre résidant, au siège de Maître Jean Goujon.

M. Guilhem Fabre accueille M. Bernard Fontaine en ces termes :

Monsieur,

Je ne crois pas au hasard, ou alors très peu. Car, vous avouerez, avec le nom que vous portez, être reçu par un spécialiste de l'eau, qui vous connaît depuis quelque temps, et pour une première, ça ne s'invente pas.

Bernard Fontaine, au crépuscule d'une vie professionnelle particulièrement fournie, puisqu'elle s'est développée sur plus de quarante années, vous intégrez l'aube d'une autre qui, si elle sera plus tranquille, n'en sera pas moins, nous l'espérons, tout aussi fructueuse. Nul doute que ce sera pour vous un réel changement ; mais sans risque de trop s'avancer, vous vous y adapterez très vite, par votre vision des choses et votre capacité d'adaptation. Nous attendons vos communications avec curiosité.

Mais avant de vous décortiquer un peu comme il se doit, allons aux origines.

Né à la fin de la première moitié du siècle passé, vous êtes l'aîné des quatre fils de notre collègue Marcel

Fontaine qui fut président de notre compagnie. C'est dire que cette maison n'est pas inconnue pour vous. Sans doute, sans le savoir, vous étiez programmé pour y entrer car vos valeurs cardinales, ancrage dans la société nîmoise, tolérance, dialogue, tradition... pour résumer humanisme, sont assurément les vôtres. Louis Durteste, Charles Puech et Paul Maubon ne s'y sont pas trompés en vous parrainant.

Vous êtes marié, père de deux enfants et grand-père de cinq petits-enfants. Mais avant d'arriver à ce bilan familial provisoire, rappelons vos premiers pas et gambades en culottes courtes. Ils furent pleinement camarguais au mas de l'Amarée au milieu des taureaux de la manade de Montaut. Pouvait-on au vrai trouver un lieu plus félibréen et prégnant ? Par la suite, votre vie s'est largement moulée sur celle de votre père. Des études secondaires classiques à Nîmes, supérieures en droit à Montpellier, vous ont conduit tout naturellement en 1964 vers le métier d'avocat privé. Dans tous les domaines, du pénal au commercial, en passant par le civil. Les milliers de dossiers traités ont sans doute un peu gommé votre souhait premier de vous consacrer au droit public. Et, à l'évidence, votre stature généreuse, votre rigueur dans l'analyse des faits, comme votre facilité d'élocution en société, ont dû largement plaider pour votre cause en bien des cas. Surtout les désespérés.

Vos passions, et autres inclinations, sont éclectiques. À commencer par le goût prononcé pour les choses de la nature. Les visions kaleïdoscopiques de la sansouïre des Launes et de la baisse de la Cindre, avec en fond de toile l'église des Saintes-Maries-de-la-Mer, doivent encore vous hanter. Comment peut-il en aller autrement avec de tels paysages si absolus à l'époque? Et, dans ce domaine, je n'insisterai pas sur la cynégétique écologique inscrite dans vos gènes, pour différentes raisons qui vous regardent, mais qui justifieraient de beaux développements. Le sport par contre vous a toujours été interdit, du moins dans ses excès. Mais sauter en parachute était-il vraiment indispensable?

Dans ces penchants, ceux qui relèvent de l'esprit et de l'âme confirment cette diversité. Vous êtes collectionneur, numismate, amateur de peinture, féru de musique classique puisqu'elle vous accompagne partout, ne serait-ce que dans vos nombreux déplacements journaliers.

Mais parmi vos passions, il y a aussi et surtout celle des livres dont regorge votre bibliothèque. Avec un penchant avéré pour certaines catégories d'ouvrages. Le régionalisme en est une que vous maîtrisez pleinement : c'est le moins que vous puissiez faire avec votre forte implication dans la vie nîmoise et gardoise. Car, homme de convictions affirmées, si vous avez jeté l'ancre à Vauvert, ce n'était pas uniquement pour le repos.

Quelque vingt années d'engagement politique, dont douze en tant que conseiller municipal, en témoignent. Mais c'est l'histoire qui, comme l'écrivait Paul Valéry (*Regards sur le monde actuel*) "*justifie ce que l'on veut, n'enseigne rigoureusement rien, car elle contient tout et donne des exemples de tout*", remporte vos plus vifs suffrages. Tous domaines confondus. Un certain enseignant Dupré n'y étant pas pour rien. Tout naturellement ce goût de bibliophile-bibliophage se retrouve largement dans vos lectures nocturnes durant lesquelles certaines longues insomnies vous plongent régulièrement avec délectation dans des ouvrages d'étymologie et de toponymie. Pourquoi pas? Au fait, votre Dauzat doit être dans un triste état.

Vos nombreux voyages dans les pays africains occidentaux vous ont sensibilisé à la connaissance des nombreuses ethnies et cultures sociales si particulières de ce continent, où, dans ces domaines, les limites étatiques cèdent largement le pas aux contrôles exercés par le parcours des cours d'eau, et où la géographie et l'histoire sont intimement mêlées. On comprend aisément cette attirance pour l'ancienne Afrique Occidentale Française, ses paysages et ses gens. Car ici on rejoint l'histoire dans les longues et courtes durées, et on saisit mieux un certain pourquoi des problèmes actuels liés à ces mélanges. Ainsi les plus de soixante ethnies de la Côte

d'Ivoire qui débordent largement sur les états voisins, comme le Burkina Faso et le Mali pour ne citer qu'eux.

Je ne sais si dans cette salle se trouvent des pêcheuses ou des pêcheurs, comme vous, mais ce dont je suis sûr c'est d'avoir particulièrement ciblé ce discours, car avec votre lourd actif cynégétique, j'aurai du souci à me faire, me trouvant exactement dans votre ligne de mire.

Bernard Fontaine, les portes de l'Académie, à l'inverse de celles des Dogons, s'ouvrent sur vous, mais ce ne sera pas pour y lire dans nos crânes comme les Fangs. N'y comptez pas. Mais en tout état de cause, je terminerai par trois mots qui résument tout : Bienvenue parmi nous.

M. Bernard Fontaine répond en ces termes :

Monsieur le Président,

Madame le Secrétaire perpétuel,

Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie, Monsieur le Président, pour votre chaleureux accueil, ayant su évoquer par d'aimables propos des aspects de ma personne que seule une relation amicale vous autorisait à connaître. Le tableau est flatteur, mais je crains qu'il ne reflète qu'imparfaitement la réalité et que vous ne m'accordiez plus de mérites et de qualités que je n'en ai.

Je suis conscient qu'en m'accueillant c'est la profession d'avocat que vous honorez, en lui réservant une place que, depuis des décennies, nombre de mes talentueux prédécesseurs ont occupée. De longue date, le Barreau a été représenté au sein de votre Académie, hommage respectueux à l'Avocat, celui-là qui porte la parole et défend ceux qui n'en sont pas investis, celui-là qui est craint quand il attaque, qui est aimé quand il protège, qui émeut quand il apitoie.

L'Avocat a de tous temps occupé une place prépondérante dans notre société parce qu'indispensable à l'heure de Justice. Ceux qui le critiquaient l'appellent à leur secours, heureux de trouver en lui un auxiliaire précieux apte à défendre leur cause, leur droit, leurs biens, leur honneur, voire leur liberté.

Mais comme l'on n'a pas toujours l'estime et le respect que l'on désire mais ceux que l'on mérite, cette profession ne peut s'exercer que dans l'honneur. C'est pourquoi, il appartient à l'avocat de respecter les lois, les institutions et ceux qui les représentent, car la crédibilité et la confiance que les juges peuvent lui porter en dépendent, il est difficile, l'équilibre à trouver entre l'efficace et le convenable !

L'avocat est avant toute chose l'homme du VERBE.

Il est vrai que, par suite de l'importante réforme de la loi du 31 décembre 1971, la profession a bien changé. Le premier alinéa de l'article 2 de ladite loi, avec une

froideur digne des textes révolutionnaires, est ainsi rédigé : « Les offices d'avoué près les Tribunaux de Grande Instance sont supprimés ». Et l'article 3, modifié le 15 juin 1982, dit : « Les avocats sont des auxiliaires de justice ».

L'avocat va donc exercer une nouvelle profession : il ne s'agit plus seulement de plaider, mais d'accomplir les tâches des avoués près les Tribunaux, c'est-à-dire accomplir les actes de procédures et d'exécution qui leur étaient dévolus. L'écriture va envahir son quotidien : paperasseries, rédaction d'actes et j'en passe ! Oublié le style académique ! L'écriture doit être incisive, dépouillée, l'expression concise : on pourrait inscrire aux porches des palais : « Accès interdit à la poésie et à la rêverie ! » Et voilà comment une profession dont l'expression était l'oralité devient celle d'un paperassier !

Il est clair que cette métamorphose a eu un coût : celui d'avoir perdu son style, d'avoir oublié le plaisir de l'écriture. Aussi dois-je vous faire part de mon angoisse à me présenter devant vous ; car outre la révérencieuse timidité que vous m'inspirez, j'éprouve les plus grandes difficultés à m'exprimer par l'écriture, ce qui est un comble pour un académicien ! Toutefois, je ne désespère point qu'à votre contact, et la retraite venant, je puisse être à même d'améliorer sinon un style, du moins une écriture plus en accord avec la distinction que vous m'avez accordée. C'est pourquoi, je vous demande d'être

indulgent si mon expression est aujourd'hui plus proche du langage parlé que de l'écrit.

S'exprimer oralement est un art difficile, qui demande la maîtrise de soi, l'élocution, le respect de la syntaxe, et qui nécessite dans l'immédiat une adaptation du discours aux réactions de l'auditoire. À la différence de l'acteur qui s'approprie le texte d'un auteur, l'orateur crée : son œuvre est unique et éphémère ; c'est celle de l'instant. Elle doit séduire, convaincre, et si possible émouvoir. Tâche ô combien ambitieuse !

L'orateur doit surmonter de multiples difficultés :

- le lapsus, qui, survenant au moment inopportun, met à néant l'effet dramatique recherché et peut générer un rire moqueur !

- le bégaiement, qui trouble,

- le mot que l'on cherche et qui, le traître, n'arrive point aux bords des lèvres alors que la phrase apparaissait parfaitement ciselée !

- le silence : si utile quand il est voulu parce qu'il accentue ce que l'on vient d'exprimer, mais paralysant quand il interrompt inopinément le cours de nos idées.

Et quand vient le moment de clore une intervention, l'orateur épuisé, s'interroge : « Ai-je tout dit ? Ai-je été convaincant ? Me suis-je correctement exprimé ? » Et à la fin : « Où est le texte ? parti ! Qu'en reste-t-il ? Rien ! » Sans doute une vague impression, et l'orateur se lamente en tentant de se remémorer ce qu'il

vient de dire et s'accuse de mille maux ! Comment avoir pu oublier tel argument ? Pourquoi avoir été confus ?

Sachez, Mesdames et Messieurs, qu'il n'est pas de pire critique pour l'orateur que l'orateur lui-même. Alors, n'y a-t-il pas quelque perversion, voire quelque sadisme, à persévérer à s'exprimer en public, pour vomir une œuvre qui ne le satisfait point ?

Ce serait méconnaître le grisant plaisir ressenti à maîtriser son angoisse, à préparer son intervention, à surmonter cette peur qui agite parfois nos membres et vous a fait quelquefois fléchir. Soudain il entend sa voix briser le silence, capter les attentions. Il y a l'acquiescement qu'il sollicite, et la perception dans les yeux de son auditoire, quelquefois de l'émotion et parfois même des larmes. Cette communion avec l'assistance est exaltante, qui le paie de certains échecs. Leçon de modestie que l'exercice de la parole !

Plaisir aussi d'avoir tout naturellement pu dire ce que l'on avait envie de dire ! C'est sans doute avec naturel et sans emphase que l'on est le plus convaincant parce qu'accessible.

Je pense, comme Maurice Garçon, que « le propre de l'orateur consiste à montrer un naturel qui crée entre celui qui écoute et lui-même un courant de sympathie et de confiance ».

Il faut se garder des artifices : Pascal lui-même n'a-t-il pas dit que « le dépouillement du style oratoire est un

style naturel et quand on le découvre derrière l'œuvre, on est tout étonné et ravi de trouver *un homme* ».

C'est ainsi que, tout naturellement, je vais ici évoquer la mémoire de Jean Goujon, un homme qui maniait le verbe avec talent.

Je ne puis aborder son panégyrique sans rappeler un souvenir qui remonte à ma première rencontre avec lui au Palais de Justice, il y a plus de quarante ans. Alors que je me trouvais plongé dans l'étude d'un des premiers dossiers que je devais défendre, je me souviens d'avoir eu l'attention attirée par la survenue d'un petit homme enveloppé, l'air soucieux, se dirigeant d'un pas rapide vers la barre. Il y déposait une volumineuse serviette, dont il extrayait des documents qu'il se mettait aussitôt à tourner et retourner avec fébrilité, pour ensuite en abandonner la lecture ; extirpant alors de sa poche un petit agenda *Mignon*, il le feuilletait avec attention et se mettait à en couvrir les pages en tous sens, d'une écriture tellement minuscule que j'avais peine à penser qu'il puisse la relire. Soudain, comme s'il venait de découvrir qu'il n'était pas seul, il virevoltait, embrassait la salle d'un regard vif et malicieux, et s'en retournait vers son dossier, après avoir rangé son agenda. Cette attitude m'intriguait, et ma stupéfaction fut encore plus grande quand, sur l'invitation du Tribunal, il se mettait aussitôt, sans répit, à aborder sa plaidoirie : se frottant les mains, ou bien se

saisissant de pièces, il entamait une brillante démonstration qu'il accompagnait de clins d'œil malicieux et complices qui laissaient percevoir à ceux qui l'écoutaient que, s'ils n'avaient pas compris, c'est qu'ils étaient bien sots, tant ce qu'il leur exposait était évident.

Je venais de découvrir l'éloquence même de Jean Goujon ! Sa façon de s'exprimer était tellement intelligente qu'elle ne pouvait souffrir aucune contestation.

Pour l'avoir affronté ensuite à la Barre pendant des décennies, je puis attester qu'il était malaisé de s'opposer à lui tant il était redoutable ! Vous avez compris qu'il était un tribun hors du commun, l'un de ces avocats que l'on prend en exemple et que l'on écoute tant il y a d'enseignement à en tirer. Toutefois, il paraît que rien ne l'avait prédisposé à embrasser la profession d'avocat, ni ses origines, ni ses aspirations premières.

En effet, Jean, Alphonse, Édouard, Joseph Goujon est né le 6 novembre 1921, à Aimargues, de Roger Goujon, négociant en vins et viticulteur, et de Marie Madeleine Carlier, dans une maison dont on dit qu'elle abrita pour une nuit Saint Louis, qui se rendait à Aigues-Mortes pour y embarquer pour la Palestine. Sans doute le passage du grand saint avait-il imprégné les lieux, car Jean Goujon, né catholique et croyant, le resta toute sa vie. Si Descartes disait qu'il avait tété le catholicisme au

sein de sa nourrice, Jean Goujon en avait été influencé lui, par le lieu de sa naissance.

Ses origines ont dû quelque peu façonner sa personnalité atypique et complexe, en raison d'une hérédité assez originale : en effet sous la Révolution française, deux de ses aïeux s'opposèrent vivement en raison de convictions contraires : un nommé de Witt, instituteur au village, royaliste convaincu et contre-révolutionnaire, ascendant dans la branche maternelle, affronta Jacques Goujon, de la branche paternelle, républicain de la première heure. Il est clair qu'il eût été difficile pour le jeune Jean de prendre parti pour l'une ou l'autre cause de ses aïeux. Ainsi, cette anecdote familiale a dû l'influencer au point qu'il n'ait jamais pu avec certitude et conviction s'inscrire à un quelconque parti politique – encore qu'il ait manifesté de l'admiration pour le général de Gaulle.

Quoi qu'il en soit, de par son éducation religieuse, il ne pouvait entreprendre d'études que dans un Collège catholique, ce qu'il fit en se faisant admettre au Collège de l'Assomption où il resta jusqu'à son baccalauréat. A 15 ans, élève brillant, il se faisait remarquer en obtenant la Coupe DRAC qui récompensait le prix d'éloquence, juste récompense de la révélation d'un talent qui devait s'affirmer avec les années.

Puis il quittait Nîmes pour Montpellier, où il entreprenait des études de droit, qui devaient le conduire

à Paris, puis à Lyon, pour y suivre en Sciences Politiques l'enseignement de maîtres éminents dont Michel Debré.

La guerre et l'occupation devaient interrompre les prémices d'une carrière dans la haute administration, et tout naturellement, il s'en revenait chez lui à Aimargues, d'abord pour s'occuper de la propriété familiale, puis s'inscrire au Barreau de Nîmes, où il collabora au cabinet d'un éminent avocat, Jean Viala, auprès duquel il allait acquérir une expérience professionnelle exemplaire qui ne se démentit point tout au long de sa carrière, jusqu'à son départ à la retraite en 1987.

Homme imaginatif, entreprenant et innovateur, ayant perçu l'évolution de notre société et les profonds changements qui devaient la dynamiser, il était convaincu que la profession judiciaire et notamment celle d'avocat était appelée à se moderniser.

Enthousiaste, convaincant, il mettait en place dès 1957 *l'Union des Jeunes Avocats*, avec son ami Fernand Lamarque, un immigré du Gers, venu s'installer à Nîmes qu'il ne devait plus quitter. Puis ce fut la création de la *Fédération Nationale des Unions des Jeunes Avocats*, dont il devait assumer la présidence pendant deux mandats, et dont il organisait un premier congrès mémorable à Nîmes. La « FNUJA », syndicat sans vouloir l'avouer, car cela eût paru scandaleux au sein d'une profession confinée dans un mode de vie désuet de par ses idées, fut porteuse de réformes appréciables qui

devaient moderniser la profession d'avocat, soit par exemple l'amélioration de la condition des avocats stagiaires, la suppression des avoués au Tribunal, l'obtention des droits à une retraite décente, la création de l'aide juridictionnelle et j'en passe...

Jean Goujon avait semé les graines de réformes dont la récolte n'est pas encore achevée ! Impliqué activement dans la vie de l'Ordre de Nîmes, il acceptait en 1985, malgré la maladie, d'assumer la lourde charge de Bâtonnier, jusqu'à sa retraite en 1987.

Son énergie ne s'est pas limitée à sa vie professionnelle. Il ne résista pas, dès l'âge de 25 ans, à la sollicitation d'Edgar Tailhades l'encourageant à le rejoindre sur la liste d'union qu'il présentait lors des élections municipales. Élu, il se voyait confier l'importante et délicate Délégation au budget. Ce faisant, il réalisait une partie du projet qui l'avait, quelques années auparavant, amené à poursuivre des études à Sciences Politiques.

Cependant, fidèle à une ligne de conduite dont il ne s'est jamais départi, il restait un homme libre sans appartenance à un parti – en raison peut-être de ses origines aimarguaises ? À l'occasion de ce mandat il eut l'occasion de rencontrer des personnalités exceptionnelles reçues à Nîmes, pour n'en citer que quelques-uns : Khrouchtchev, Mgr Roncalli, futur Pape Jean XXIII,

Michel Debré, et le général de Gaulle, pour lequel il manifestait respect et admiration : la preuve : le passage émouvant d'une lettre adressée au Général après son retrait de la vie politique ; c'est ainsi qu'après s'être excusé de ne pas l'avoir toujours soutenu et l'avoir quelques fois critiqué, il lui écrivait :

« Mon Général,

[...] je me permets cependant de saluer avec vénération le Grand Français, dans sa retraite volontaire d'une incomparable et émouvante dignité.

Vous savez, mon Général, que de nombreux compatriotes pensent souvent à vous avec infiniment de reconnaissance et aussi d'affection, et que les croyants ne vous oublient pas dans leurs prières.

L'attachement d'un peuple est, avec le jugement de l'Histoire, la seule récompense des Héros que la grandeur sépare nécessairement de la foule.

Sans doute aussi, le propre des Grands Hommes marqués par la Gloire est de ne pas vieillir, même à l'âge où ils atteignent la plus grande sérénité.

Je n'en souhaite pas moins que les misères de la vieillesse vous épargnent et que vous restiez longtemps auprès de Madame de Gaulle et de vos enfants, l'image du jeune général qui, en 1940, a incarné la France Éternelle et lui a apporté l'espoir puis le salut. »

Jean Goujon, homme passionné, débordant d'activité, s'est impliqué avec efficacité et succès dans la vie associative. C'est ainsi qu'il est porté aux présidences de l'Habitation à Bon Marché (futur office HLM), de l'œuvre Argaud, de Samuel Vincent, du Génévrier.

Vice-président du Crédit municipal de Nîmes pendant 32 ans – administrateur de la Caisse d'Épargne pendant 15 ans – sur proposition de Michel Debré il est nommé au Conseil Économique et Social.

Enfin, et plus proche de nous, il est élu à l'Académie de Nîmes en qualité de membre résidant en 1988. Membre actif, il présente des communications sur : *Les rapports de Descartes avec les Pays-Bas* (1993), puis sur : *La Hollandaise Belle de Zuylen, première égérie de Benjamin Constant* (1996), et enfin en 2000, en souvenir de sa profession d'avocat, un mémoire en défense de Mata Hari.

Si l'on ajoute à cela son adhésion au projet de l'Institut Jean-François Séguier, afin de donner vocation à la maison de cet illustre Nîmois de devenir un lieu de mémoire et un centre de documentation pour les chercheurs de diverses nationalités, on constatera que ses pôles d'intérêts furent d'une grande diversité. Pour lui les sentiers de la vie étaient bordés de multiples attraits auxquels il n'avait pas résisté. Sa curiosité, son désir de savoir ne devaient occulter aucune opportunité.

Au delà de cette carrière professionnelle et sociale, il me paraît opportun d'évoquer sa vie familiale. En raison de ses études, Jean Goujon avait délaissé Aimargues pour Nîmes ; il y rencontra une jeune fille issue d'une honorable famille nîmoise : Elise dite Lilette Chambon, fille du docteur Louis Chambon, généraliste obstétricien dont on disait « qu'il avait accouché tout Nîmes » ; elle allait être un contrepoids à l'exubérante personnalité de son mari, pondérant ses impulsions et sa suractivité. De cette union naquirent quatre enfants, dont 3 garçons, futurs médecin, notaire et avocat.

Mais le destin fut cruel qui lui enlevait son épouse en 1978, à la suite d'une longue et cruelle maladie, et plus tard, en 1998, sa fille Isabelle, mère de famille qui décédait à l'âge de 45 ans. Si l'on ajoute à ces terribles épreuves celle de la maladie qui l'avait frappé en 1975, l'écartant de ses activités pendant neuf mois, on ne peut que constater que les aléas de la vie ne l'ont point épargné.

En 1990, il pensait avoir recouvré un réconfort moral auprès de Madame Christiane Cadenet, qu'il épousait. Mais en 1999, la maladie venait terrasser cette dernière, le plongeant alors dans une solitude dont il ne se relèverait pas.

Une attaque cérébrale le frappait ensuite et le privait de ce qui fut essentiel dans sa vie : l'usage de la parole. Celui-là même qui s'exprimait avec aisance et

talent et savait séduire son entourage, n'était plus à même de tenir une conversation. Cette infirmité aggravée par une autre qui restreignait ses déplacements, rendait ses derniers jours insupportables.

Le 29 septembre 2003, Jean Goujon s'éteignait dans l'Espérance de sa Foi et s'en allait rejoindre la terre de ses aïeux au bord du Vidourle. Puisse son repos ne pas être troublé par les disputes de ses aïeux, Jacques Goujon et de Witt ; toutefois je ne pense pas que dans le Royaume du Père, il y ait une quelconque place pour de futiles et désuètes querelles.

L'évocation de la vie de Jean Goujon ne peut être close sans qu'il me soit permis de révéler certaines anecdotes, sans pour autant porter atteinte par d'indiscrètes évocations au respect que je lui dois. L'authenticité m'en a été garantie par son fils, mon ami Olivier Goujon, avocat et digne fils, qui perpétue avec talent, au sein du Barreau nîmois, sa respectable mémoire.

Il n'est de secret pour personne que Jean Goujon était assez enveloppé. Il fut même un temps où il l'était exagérément. C'est ainsi qu'en 1951, lors du Congrès Eucharistique qui se tint à Nîmes, alors qu'il était membre de la municipalité, celle-ci recevait le futur Pape Jean XXIII, en la personne du Cardinal Roncalli, qui lui

aussi, comme vous allez vous en apercevoir, ne manquait ni de rondeur ni d'humour.

Alors qu'il était présenté pour l'énième fois à l'illustre Monsignore, celui-ci s'exclama d'un ton malicieux que tout le monde entendit : « Mais je connais Maître Goujon ! D'ailleurs nous sommes du même arrondissement ! » Vous noterez au passage que le futur pape, s'il possédait parfaitement la langue de Molière, connaissait aussi les divisions administratives de notre pays !

Je me souviens également de discussions animées à l'ancienne bibliothèque des Avocats en période électorale. J'y pénétrais toujours avec déférence, saluant respectueusement mes anciens, qui tout absorbés qu'ils étaient par le feu de leurs discussions, ne me rendaient mon salut qu'avec détachement. Jean Roger intervenait : il parlait d'or, lui, l'ancien premier adjoint d'Edgar Tailhades, et rares étaient ceux qui osaient le contredire. Maîtres Aurilhon et Bessière s'y osaient quelquefois mais sans grand succès.

Puis soudain la porte s'ouvrait et Jean Goujon arrivait. Aussitôt d'aucuns le prenaient à témoin pour recueillir son assentiment. C'est alors qu'avec une vivacité d'esprit époustouflante, il analysait la situation et l'avis tombait. La démonstration brillante laissait l'assemblée sans voix faute d'arguments, le silence n'était rompu que par l'intervention de Jean Roger qui,

désemparé, s'exclamait : « De toute façon, Jean, tu as tort car les faits t'ont toujours fait mentir ! » et il est vrai que l'oracle avait souvent tort ! Comme quoi la logique n'est pas toujours vérité.

Jean Goujon, le saviez-vous ? était également un grand amateur de football et supporter inconditionnel de *Nîmes-Olympique*, dont il prenait la défense avec vigueur en entretenant des échanges épistolaires avec les rédacteurs de journaux spécialisés comme *France-Football*. Sa détermination à défendre son club était telle que même le rédacteur de cet honorable journal, à court d'arguments, lui répondait le 20 mars 1950 : « Je crains que les passions locales ne soient trop exacerbées, et que l'on ne puisse juger juste lorsqu'on appartient à l'une des équipes en présence... » Une telle remarque adressée à un avocat ne manquait pas de saveur, et n'était qu'un rappel du principe selon lequel il est difficile d'être objectif quand on défend une cause.

Son attachement à nos traditions taurines l'amena à fréquenter les gradins de nos arènes pour en apprécier en fin connaisseur les prestations qui s'y déroulaient. En 1952, alors qu'il était rapporteur du budget communal, il s'est investi dans l'« institutionnalisation » de la Féria de la Pentecôte. La Ville lui en fut reconnaissante quand en 2002, lors du Cinquantième anniversaire de la Féria, à l'initiative et sur les conseils d'un éminent spécialiste, mémoire de la tauromachie nîmoise, Daniel Jean Valade,

M. Jean-Paul Fournier, maire de Nîmes, lui rendit hommage.

Fin connaisseur, Jean Goujon n'avait pas hésité à rédiger un mémoire, afin d'initier un sien ami, qu'il avait intitulé « *Note schématique, à l'intention de Mr Jean-Pierre Delatte, mathématicien et profane, sur la technique et l'art de la Corrida* ». Ayant pu avoir connaissance de ce document, je puis attester de sa clarté, qui mériterait une diffusion pédagogique à l'intention de tous les profanes qui viennent escalader nos gradins dans l'ignorance totale des règles du spectacle auquel ils vont assister.

Enfin, je terminerai le chapitre « anecdotes » en vous relatant un petit chef-d'œuvre d'humour, significatif de la personnalité enjouée de Jean Goujon. Nous sommes en 1953, il vient d'acquérir un véhicule automobile *Ford Vedette*. Le 24 juin, le secrétaire général de la Préfecture lui adresse un avertissement, suite à un « P-V » qui lui a été dressé pour « surcharge, conduite à gauche et refus de s'arrêter ». Le contrevenant répond : je tiens à m'expliquer sommairement sur les faits :

1 - malgré l'achat d'un véhicule beaucoup plus solide et résistant que la 4 CV, je reconnais occuper largement la contenance de mon véhicule. J'envisagerai, dans des temps très prochains, l'achat d'un autobus ;

2 - conduite à gauche : outre un mouvement naturel constaté depuis le début de la quatrième République et

admis par la plupart des constructeurs d'automobiles qui ont placé le volant de ce côté là, la conduite à gauche s'explique par la nécessité d'éviter les très nombreux agents ou autres fonctionnaires qui occupent leurs loisirs à déambuler sur le côté droit de la route, deux par deux ;

3 - refus de s'arrêter : outre l'insuffisance notoire d'intensité des sifflets dont est munie la police urbaine de Nîmes, il est incontestable que j'ai dû dans la journée du 18 juin être appelé à des tâches urgentes pour le bonheur futur de deux êtres humains. Si j'avais été défaillant, j'aurais pu être poursuivi pour refus d'assistance ; quoiqu'il en soit, j'apprécie hautement la courtoisie et l'indulgence dont vous avez bien voulu faire preuve. »

Il m'est apparu intéressant de vous relater ces faits qui, sans être exhaustifs, sont révélateurs du caractère de Jean Goujon, empreint de vivacité d'esprit, d'humour, causticité, entre autres...

L'éloge d'un homme peut n'être qu'une caricature s'il est fait par un thuriféraire, c'est pourquoi j'ai cru pouvoir évoquer, au-delà de la relation de sa vie, ces événements apparemment anodins.

Je ne puis clore mon intervention sans évoquer le souvenir de deux hommes, tous deux avocats et académiciens, auxquels je dois d'être ce que je suis.

Après d'eux, j'ai découvert la profession d'avocat, le désintéressement, la compassion, la disponibilité pour

autrui qui ont fait que je suis entré par vocation dans cette profession.

Je veux parler de mon père, Marcel Fontaine et de mon parrain, Bernard de Montaut-Manse. Tous deux étaient très attachés à notre pays et à ses traditions. Leur existence n'aurait pu se concevoir hors de Nîmes, du Gard et de la Camargue.

Originaire d'Aigues-Mortes, mon père, bien qu'il l'ait délaissé pour notre capitale régionale, en est resté profondément épris au point qu'il avait émis le souhait de faire épandre, après son décès, ses cendres, au bout de l'île de Jarras, dans la basse des Siffleurs, s'intégrant ainsi pour l'éternité à cette terre salée et sauvage, vestige d'un monde qui, depuis la nuit des temps, n'a pas changé.

Quand, un soir d'hiver, je me trouve blotti au creux d'un affût en attente de canards au milieu des marais, flagellé par le mistral, tandis que le soleil mourant incendie le couchant et que les ténèbres envahissent l'orient, il m'arrive d'imaginer que, là-bas, un peu plus loin, dans la solitude des sansouires, mon père partage ma joie.

Instant divin que celui du crépuscule, quand son angoissante beauté rejoint la béatitude et vous rapproche de Dieu !

Bernard de Montaut-Manse, quant à lui, était un extraordinaire tribun doublé d'une immense culture acquise au Collège Stanislas à Paris, Mainteneur des

traditions, Félibre, puis manadier. Tout jeune, il avait écrit un livre de poèmes « *Li trelus auben* » (Les clartés d'aurore) qui lui avaient valu l'œillet d'or des Jeux Floraux.

Mistral qui entretenait avec lui une abondante correspondance jusqu'à corriger ses poèmes, lui avait envoyé une dédicace enflammée : « A l'un des plus vaillants qui a bu à ma Coupe » (La Coupo Santo, bien entendu).

Je me rappelle son émouvante évocation du *Dernier des Abencérages* à l'Alhambra de Grenade : j'imaginai, au delà du labyrinthe des cyprès, Boabdil s'enfuir de son paradis perdu comme une femme. Mirage de l'évocation et du rêve.

Je me souviens aussi des fêtes de la Saint-Georges, patron des Gardians : les 1^{er} mai à Arles, quand, sur son cheval au milieu des Arènes, il prononçait ses discours, vibrants hommages à la Camargue, devant ces hommes burinés, meneurs de taureaux, qui, appuyés sur leur trident, étaient subjugués par l'éloquence de leur président.

Et puis, et puis... je me souviens... Les évocations du marquis de Baroncelli, certains après-midi passés chez Fernand Granon au Cailar, les ferrades du mas de l'Amarée aux Saintes-Maries-de-la Mer, le mas des *Hourtès* par de chaudes soirées d'août... l'âcre odeur des

chevaux couverts de sueur dans la poussière des abrivados...

C'est pourquoi vous comprendrez qu'ayant été élevé dans le sérail du monde judiciaire et de la Camargue, je m'en trouve imprégné. La vie m'a donné la chance d'exercer un métier que j'ai désiré et aimé, et qui, malgré les difficultés qu'il présente, m'a donné bien des satisfactions et la possibilité de vivre dans ce pays auquel je suis étroitement attaché.

Enfin, je me dois d'exprimer ma gratitude envers mes trois parrains, qui ont su, avec talent, plaider ma cause auprès de vous : je veux parler de Louis Durteste, de Charles Puech et de Paul Maubon. Je suis persuadé qu'en la circonstance ils auront éprouvé de la difficulté à défendre une personne, surtout quand il y a peu de chose à en dire ! J'en conclus tout logiquement que ce sont de bons avocats !

Quant à vous, Monsieur le Président, Madame le Secrétaire perpétuel, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de m'avoir accueilli avec gentillesse et une sympathique indulgence au sein de votre Académie.

J'ose espérer que vous ne serez pas déçus de votre choix, et je ferai en sorte de contribuer, certes modestement, mais activement, à vos travaux.

Vivement applaudi, Maître Bernard Fontaine reçoit les félicitations de ses consœurs et confrères salle Lordat et se prolongent par la partage d'une coupe de champagne dans le salon du premier étage.

La séance est levée à 18heures15 .

0-0-0

0